

Les arcs géants de Venet créent la polémique

Les riverains de l'avenue de Paris, à Versailles, s'attaquent aux arcs géants de Bernar Venet. Un recours devant le tribunal administratif demande le démontage de l'œuvre.

FRANÇOIS-XAVIER CHAUVET | Publié le 31.05.2011, 07h00



Bernar Venet n'échappera donc pas à la polémique. Après Koons, Veilhan puis Murakami l'an passé, c'est au tour du sculpteur français de susciter la colère d'une partie des Versaillais. Ceux de la très sérieuse Association des riverains de l'avenue de Paris (Arap), dont le président vient de déposer un recours en référé auprès du tribunal administratif de Versailles afin de faire démonter les arcs géants installés sur la place d'Armes du château.

« Cette place est un vide urbain soumis à des règles strictes. Il est interdit d'y construire quoi que ce soit. Or il a fallu creuser sous la place pour pouvoir installer ces seize barres tordues qui pèsent plus de 100 t au total », explique Guy Escudé. Et d'ajouter : « On impose des règles aux riverains en matière d'urbanisme et, pendant ce temps-là, le monarque Aillagon règne sur son royaume et y fait ce que bon lui semble. C'est du délire. »

Les anti-Venet, qui ne cachent pas leur peu de goût pour l'art contemporain, s'appuient sur le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Versailles. Ce document stipule que « les installations et travaux divers ne devront pas porter atteinte au caractère général de la zone du château ». Une règle « foulée aux pieds », selon le président de l'association, qui réclame donc « le retrait de cette œuvre dénaturant le site ».

Face à ce recours, le président Jean-Jacques Aillagon garde son flegme habituel. « Nous y sommes habitués, il y en a à chaque fois. Nous faisons confiance à la justice. » Même sérénité du côté de l'artiste Bernar Venet, qui inaugurerait hier l'une de ses œuvres délocalisée au domaine de Marly. « Il est normal que des gens s'opposent, surtout en matière artistique », explique le sculpteur avec sa pointe d'accent varois. Un brin provocateur, il conclut, espiègle : « Je verrais d'un très bon œil que cette œuvre reste à Versailles. Cela donnerait encore plus de renommée au château. »

L'exposition « Venet à Versailles », qui regroupe sept sculptures monumentales dans les jardins du château, est ouverte jusqu'au 1er novembre. Le recours sera examiné le 14 juin à 9h30 par les juges du tribunal administratif.